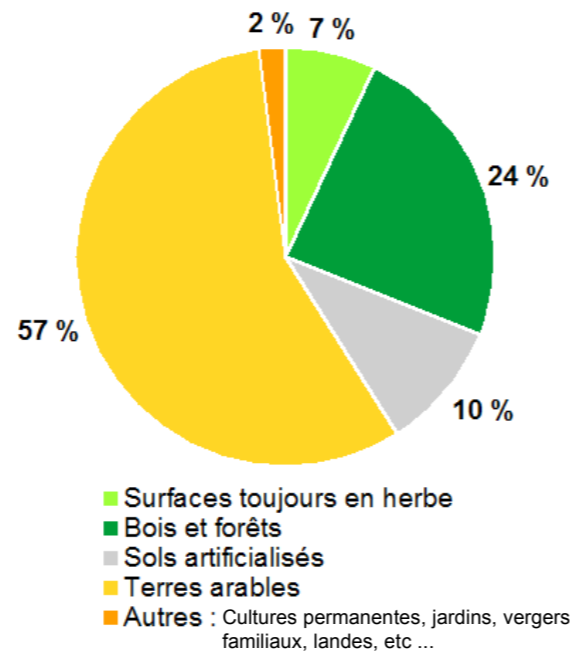


→ LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE

La répartition des territoires de l'Oise en 2017



En 2017, la surface agricole utilisée (SAU) totale de l'Oise est de 368 300 ha. Elle représente 62,5 % de la superficie du département. Les bois et forêts représentent 22 % de la superficie de l'Oise.

La SAU a baissé de 0,8 % entre 2010 et 2017, soit près de 2 900 ha retirés à l'agriculture. Les variations ne sont pas homogènes sur le territoire. C'est autour des grandes agglomérations (Beauvais, Compiègne et Creil) que la chute est la plus forte.

La taille moyenne des exploitations est en augmentation. De 111 ha en 2010, elle est en 2017 de 116 ha alors qu'elle n'était que de 94 ha au recensement de 2000.

La surface moyenne en Hauts-de-France d'une exploitation est de 84 ha et de 62 ha en France métropolitaine.

Selon les chiffres et données d'Agreste Hauts-de-France, l'Oise compte près de 3 200 exploitations agricoles, soit 12 % des fermes de la région. La moitié de ces exploitations dépassent les 100 ha contre un tiers en moyenne régionale.

Cela confirme la concentration de l'activité agricole avec moins d'exploitants et de plus grosses exploitations de plus en plus en forme sociétaire.

L'occupation des terres agricoles se caractérise par la prédominance des grandes cultures : 60,2 % par les céréales et 13,1 % par les oléagineux.

Les définitions

La **superficie agricole utilisée (SAU)** comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

Les **terres arables** comprennent les superficies en céréales, oléagineux, betteraves industrielles, et autres cultures industrielles, pomme de terre, légumes frais et sec de plein champ et en maraîchage, les cultures florales, les cultures fourragères ainsi que les jardins familiaux et les jachères.

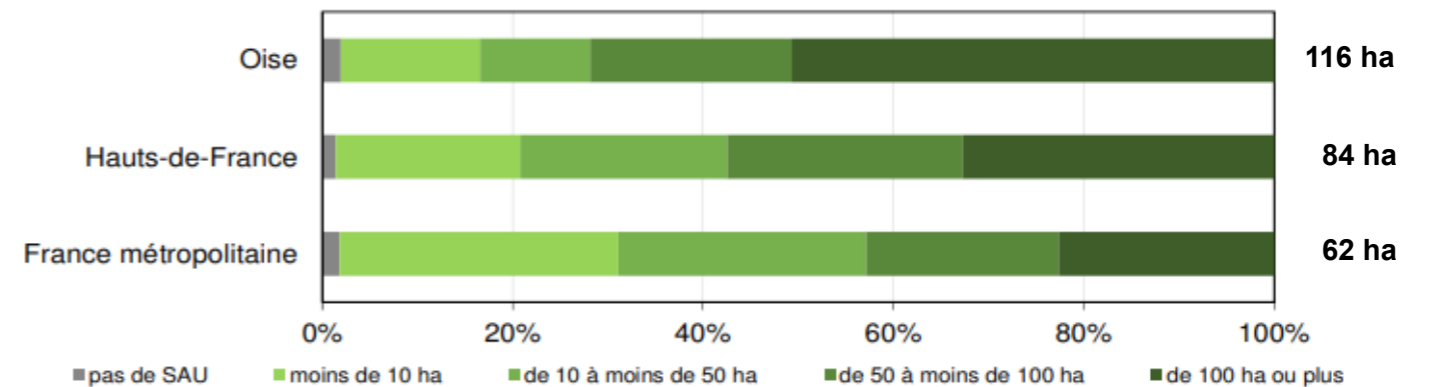
Les **superficies toujours en herbe** sont utilisées pour la production fourragère mais n'entrent pas dans l'assolement des exploitations. Elles peuvent résulter d'un enherbement naturel ou d'un ensemencement datant de plus de 5 ans.

Les **cultures permanentes** sont essentiellement les vignes et les vergers.

Les **territoires agricoles non cultivés** comprennent les landes non productives, les friches, les cultures permanentes abandonnées et les chemins d'exploitation non stabilisés

Les **autres territoires non agricoles** comprennent les eaux intérieures, les terres stériles, les rochers, les parcs et jardins d'agrément, les sols artificialisés non bâtis, les sols bâtis, etc...

La répartition des exploitations selon la SAU en 2017



La SAU moyenne des exploitations en 2010

